

Définitions

Branche d'activité

Une **branche d'activité** regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits relevant du même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Brevets

Le **brevet** est un titre de propriété intellectuelle qui confère à l'auteur d'une invention industrielle (nouveau produit ou procédé) un droit exclusif d'exploitation pour un temps déterminé. Un brevet peut donner lieu à achat et cession, ou à concession à un licencié.

Il existe actuellement quatre voies principales de **dépôt d'une demande de brevet** :

- la voie nationale : demande adressée à l'Institut national spécialisé dans la propriété intellectuelle du pays (en France, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)) ;
- la voie européenne, via l'Office européen des brevets (OEB) ;
- le dépôt de la demande auprès de l'Office américain (USPTO : United states patent and trademark office). C'est la voie la plus utilisée ;
- le dépôt auprès de l'Office mondial de la propriété industrielle (OMPI).

Pour l'essentiel, les demandes de brevet sont déposées auprès de l'USPTO ou auprès de l'OEB pour la zone Europe.

Pour améliorer la comparabilité internationale, en neutralisant certains biais statistiques, l'OCDE dénombre les « **familles de brevets triadiques** », brevets déposés simultanément auprès des principaux offices mondiaux de brevets : Office européen des brevets (OEB), Office de brevets japonais (JPO) et américain (USPTO).

Commerce extérieur

Comptabilisation CAF-FAB : les déclarations effectuées à la douane doivent respecter les deux conventions de comptabilisation suivantes :

- les importations sont déclarées « CAF » (coût assurance fret inclus), c'est-à-dire que les frais de transport et d'assurance nécessaires pour acheminer un produit à la frontière française sont inclus dans le prix du produit. Ces frais correspondent à environ 2 % du coût des importations ;
- les exportations sont déclarées « FAB » (franco à bord), ce qui signifie que les frais de transport et d'assurance ne sont inclus dans le prix du produit que pour la partie correspondant à son acheminement jusqu'à la frontière française.

En raison de la dissymétrie de ces définitions, un coût des importations « FAB » est estimé afin de donner une vision équilibrée du commerce extérieur (échanges FAB-FAB). Cependant, le détail par produit ou par pays de provenance des importations n'est publié qu'en CAF.

Le **chiffre d'affaires à l'exportation** comprend les livraisons intracommunautaires. Il se différencie de données des douanes car il correspond aux seules exportations directes, c'est-à-dire ne passant pas par une société tierce, et parce que les règles de comptabilisation (frais accessoires, droits d'enregistrement) peuvent être différentes.

Entreprise exportatrice : dans le rapport de la CPCI une entreprise est dite « exportatrice » si elle réalise plus de 5 % de son chiffre d'affaires à l'étranger.

Matériel militaire : les importations et exportations de matériels militaires ne sont publiées que globalement, sans détail sur les produits ou pays de destination ou de provenance.

Compétitivité-coût et compétitivité-prix

Les coûts salariaux unitaires sont égaux aux salaires bruts (rémunérations et primes, y compris cotisations sociales), augmentés des charges sociales patronales, rapportés à la valeur ajoutée. Dans le cas de comparaisons intertemporelles, l'évolution de la valeur ajoutée est mesurée en volume.

La compétitivité-coût (respectivement la **compétitivité-prix**) **à l'exportation** est le rapport entre les coûts salariaux unitaires (respectivement les prix d'exportation) de la France et de ses partenaires. En raison de la fiabilité insuffisante des mesures en niveaux, les comparaisons se limitent souvent à l'évolution de ces indices. Le poids donné à chacun des partenaires tient compte de l'importance de ses échanges avec la France (mesurée par son poids dans ses exportations, ceci pour chaque produit étudié). Ces éléments de comparaison sont usuellement restreints aux 24 pays de l'OCDE (la concurrence exercée par les pays émergents d'Europe orientale ou d'Asie s'exerce d'ailleurs bien davantage via le niveau du coût du travail qu'au travers de son évolution).

La compétitivité-prix à l'importation est égale aux prix d'importation rapportés aux prix de production sur le marché intérieur. Une hausse de l'indicateur correspond à une amélioration de la compétitivité.

Consommation brute et nette d'énergie

(voir Énergie)

Contrefaçon

La contrefaçon se définit comme la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle d'une marque, d'un dessin, d'un brevet, d'un logiciel ou d'un droit d'auteur sans l'autorisation de son titulaire.

Cotation

Cotation (capacité à honorer ses engagements financiers)

La cotation traduit l'appréciation de la Banque de France sur la capacité d'une entreprise à honorer l'ensemble de ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

Attribuée par un analyste, elle constitue la synthèse d'informations comptables (comptes sociaux et consolidés) et financières (engagements bancaires, incidents de paiement sur effets) mais aussi qualitatives (en particulier des informations relatives à l'environnement de l'entreprise : liens économiques et financiers avec d'autres entreprises, antécédents des dirigeants, etc.).

Actualisée au moins une fois par an lors de l'analyse des documents comptables, elle peut être réexaminée à tout moment dès lors qu'un nouvel élément significatif intervient.

L'attribution d'une cotation obéit à plusieurs finalités : déterminer l'éligibilité des prêts bancaires au refinancement auprès du Système européen de banques centrales (SEBC), offrir aux banques un outil d'aide à la décision et de monitoring de leur portefeuille, fournir au superviseur bancaire un outil de surveillance de la qualité du crédit, informer les entreprises sur l'état de leur situation financière.

Selon la cote de crédit, la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée de 3++ (excellente) à 9 (situation compromise) et P (en procédure judiciaire : redressement ou liquidation).

Coûts salariaux unitaires

(voir Compétitivité-coût)

Créations d'entreprises

(voir Démographie des entreprises)

Crédits mobilisés (ou crédits octroyés)

Le Service central des Risques de la Banque de France recense chaque mois les crédits consentis par les établissements de crédit à chacun de leurs clients au-delà d'un seuil (25 000 euros depuis janvier 2006). Les différentes catégories retenues sont les « crédits mobilisés » et les « crédits mobilisables ». Les crédits mobilisés comprennent les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés.

Délais clients et délais fournisseurs

Ratio « délais clients », en jours de chiffre d'affaires

Créances clients (effets escomptés non échus inclus) rapportées au (chiffre d'affaires TTC / 360).

Ratio « délais fournisseurs », en jours d'achats

Dettes fournisseurs / (achats et autres charges externes TTC / 360).

Solde du crédit interentreprises (ou solde commercial), en jours de chiffre d'affaires

(Créances clients - dettes fournisseurs) rapportées au (chiffre d'affaires TTC / 360). Il reflète la situation prêteuse (solde positif) ou emprunteuse (solde négatif) de l'entreprise.

Moyenne de ratios

La moyenne de ratios individuels donne le même poids à chaque entreprise. Cette approche microéconomique permet de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des observations individuelles.

Ratio moyen : moyenne pondérée (par les chiffres d'affaires ou les achats) des ratios individuels. Cette approche macroéconomique accorde à chaque entreprise un poids proportionnel à sa taille et reflète donc, plus particulièrement, le comportement des grandes entreprises.

Défaillances d'entreprises

(voir Démographie des entreprises)

Démographie des entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la définition des **créations d'entreprises** qui sont dénombrées par l'Insee est modifiée. Elle s'appuie dorénavant, pour faciliter les comparaisons, sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. La nouvelle notion de création d'entreprise est plus large que celle de création ex nihilo puisqu'elle inclut notamment les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Cette continuité est évaluée à la lumière de la localisation de l'entreprise et de l'activité qui y est exercée.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les créations enregistrées dans Sirene avec demandes de régime **auto-entrepreneur**. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime microsocial et du versement fiscal libératoire en 2009. Par ailleurs, ce dénombrement ne préjuge pas de la décision finale de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociales (ACOSS) d'accorder ou de refuser le bénéfice du régime auto-entrepreneur au créateur.

Le **taux de création d'entreprises** rapporte le nombre de créations observées au cours d'une année au nombre d'entreprises actives au 1^{er} janvier de cette même année.

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif avec son actif disponible. Les entreprises défailtantes au cours d'une année civile N (en ouverture de procédure judiciaire) sont identifiées grâce à la collecte exhaustive des événements judiciaires par la Banque de France. **L'Insee et la Banque de France comptabilisent les défaillances en date du jugement :**

- **les défaillances d'entreprises dénombrées par l'Insee** couvrent l'ensemble des jugements prononçant, soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, soit directement la liquidation judiciaire. Elles ne tiennent pas compte de l'issue des procédures de redressement : continuation de l'activité de l'entreprise, cession ou liquidation. Le **taux de défaillance d'entreprises** calculé à l'Insee rapporte le nombre de défaillances observées au cours d'une année au nombre d'entreprises actives au 1^{er} janvier de cette même année. Les secteurs couverts par l'Insee dans ce rapport sont l'industrie manufacturière hors IAA et y compris énergie ;

- **les statistiques de défaillances de la Banque de France** sont aussi établies en date du jugement. La Banque de France a choisi des sources qui récupèrent les données avant la publication au Bodacc (Bulletin des annonces civiles et commerciales). Ces statistiques présentent une grande fraîcheur et sont ensuite révisées sur les deux derniers mois disponibles. Elles comprennent l'ensemble des redressements et toutes les liquidations judiciaires directes, ainsi que les ouvertures de procédures prononcées après un plan de cession ou de continuation. Ce dénombrement couvre l'industrie manufacturière telle qu'elle est définie par la nouvelle nomenclature révisée (NAF rév. 2) de 2008.

Le **taux de survie des entreprises** à n années est la proportion d'entreprises créées (y compris reprises) une année donnée qui ont atteint leur nième anniversaire. Il est calculé par le système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE).

Dépense (environnementale) financée par les entreprises

(voir Dépense de protection de l'environnement)

Dépenses de l'industrie en faveur de l'environnement

Dans l'enquête Antipol, les dépenses sont réparties en :

- investissements spécifiques (c'est-à-dire entièrement dédiés à la protection de l'environnement) par nature (traitement, mesure, recyclage des rejets polluants ou prévention des risques de pollution) et domaine (eau, déchets, air, bruit, sols et eaux souterraines, sites et paysages, autres) ;

- investissements intégrés (investissements en matériels pour changement de procédé générant moins de pollution que d'autres équipements de production) dont la part relevant de la protection de l'environnement est ventilée par domaine ;

- études : études en prévision d'un investissement, réparties par domaine, et autres études (dossier ICPE, études d'impact, règlementaires, audits, etc.) ;
- dépenses courantes, enquêtées tous les trois ans et en particulier en 2007.

Dépense de protection de l'environnement

Dans les comptes de l'environnement, l'Ifen retrace la dépense de chaque catégorie d'agents (administrations publiques, entreprises et ménages) suivant deux optiques :

- la dépense par catégorie d'agent responsable (i.e. la dépense réalisée à son initiative) ;
- la dépense par catégorie d'agent financeur (i.e. la dépense qu'il finance).

Pour les entreprises, la dépense qu'elles financent est égale à la dépense dont elles prennent l'initiative, majorée des redevances qu'elles versent aux administrations publiques au titre de la protection de l'environnement et minorée des subventions publiques qu'elles reçoivent pour leurs propres actions dans ce domaine.

Dépense (environnementale) réalisée à l'initiative des entreprises

(voir Dépense de protection de l'environnement)

DIRD - DIRDA - DIRDE

(voir Recherche et Développement)

Durée du travail

La durée du travail peut être définie de façon collective ou individuelle. Elle est hebdomadaire ou annuelle.

La **durée collective** porte sur la **durée conventionnelle** du travail retenue dans les accords d'entreprise. Mesurée par l'enquête Acemo (voir « Principales sources statistiques », Dares), elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet et exclut les salariés au « forfait jours ». C'est une durée du travail théorique qui tient compte des jours de congés annuels et des jours fériés ou de repos général spécifiques à l'établissement ou à l'entreprise. La durée collective hebdomadaire est mesurée par l'enquête Acemo, chaque trimestre pour les entreprises de 10 salariés ou plus et chaque année pour les autres. L'enquête trimestrielle surestime la baisse de la durée du travail intervenue depuis 1998, le passage aux 35 heures ayant modifié le mode de décompte de la durée et les entreprises de moins de dix salariés ayant moins réduit leur durée du travail.

La durée annuelle collective du travail est mesurée par l'enquête Acemo annuelle en se limitant aux entreprises de 10 salariés ou plus. C'est une durée du travail théorique qui tient compte des jours de congés annuels et des jours fériés ou de repos général spécifiques à l'établissement ou à l'entreprise.

La **durée individuelle hebdomadaire habituelle** du travail est mesurée par l'enquête de l'Insee sur l'emploi réalisée auprès des salariés (voir « Principales sources statistiques », Insee). Plus élevée que la durée collective, elle est aussi plus précise. Le salarié déclare son temps de travail habituel (y compris les heures supplémentaires régulières et hors la pause repas) réalisé au cours d'une semaine « normale » (sans jour férié, congé, etc.).

Cette durée étant celle retenue par Eurostat, les comparaisons internationales ne tiennent pas compte des congés annuels et des absences motivées et payées par l'employeur mais intègrent les heures supplémentaires régulières.

Écotecnologies

Les écotecnologies ont pour vocation de produire des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement (eau, air, sol) et les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes.

Emploi direct et intérim

Dans les synthèses trimestrielles (et annuelles) sur l'emploi diffusées par l'Insee et la Dares et reprises dans le rapport de la CPCI :

- l'**emploi salarié direct** comprend tous les salariés des unités de production résidentes. Il s'agit du nombre de salariés en fin de période où chaque salarié compte pour une unité, quelle que soit la durée du travail ;
- le **volume d'emploi intérimaire** est comptabilisé en « équivalent temps plein » et non en nombre de contrats d'intérim, la durée moyenne des missions étant très courte. Cette comptabilisation en « équivalent temps plein » permet notamment d'estimer l'emploi total dans l'industrie ;
- l'**emploi salarié total** est estimé en ajoutant à l'emploi salarié direct le volume d'emploi intérimaire.

Énergie

Les principales **formes d'énergie** sont les combustibles minéraux solides (coke, houilles agglomérées, lignite et charbon), l'électricité (nucléaire ou non), le gaz de réseau (naturel ou autre), les produits pétroliers (coke de pétrole, butane propane, fioul lourd ou domestique) et la vapeur. On élimine usuellement l'autoproduction des statistiques courantes.

La **consommation brute** est égale à la somme de la consommation en combustible et en électricité augmentée des achats de vapeur.

La **consommation nette** est calculée à partir de la consommation brute, diminuée des ventes de vapeur produite par les établissements et de la part de combustibles utilisés par l'autoproduction d'électricité thermique.

Le tarif réglementé transitoire d'ajustement au marché dit tarif « Tartam » a été créé fin 2006 dans le contexte de fortes hausses de prix sur le marché dérégulé de l'électricité. Il permet aux entreprises qui l'ont souscrit (la date limite avait été fixée au 1er juillet 2007) de revenir au tarif régulé pour une durée maximale de deux ans, moyennant une majoration (qui ne peut être supérieure de plus de 23 % au tarif réglementé de vente hors taxes applicable à un site de consommation présentant les mêmes caractéristiques).

Entreprises - catégories d'entreprises

La loi de modernisation de l'économie (dite LME) a défini dans son article 51 des catégories d'entreprises :

« Pour les besoins de l'analyse statistique et économique, les entreprises peuvent être distinguées selon les quatre catégories suivantes :

- les microentreprises
- les petites et moyennes entreprises
- les entreprises de taille intermédiaire
- les grandes entreprises »

Un décret du 18 décembre 2008 rappelle la définition de l'entreprise, extraite du règlement européen de 1993, qui définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une

certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Il précise les critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise :

- la catégorie des **microentreprises** est constituée des entreprises de moins de 10 personnes avec un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas deux millions d'euros ;
- la catégorie des **petites et moyennes entreprises (PME)** est constituée des entreprises qui d'une part, occupent moins de 250 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- la catégorie des **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises et qui, d'une part, occupent moins de 5000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2000 millions d'euros ;
- la catégorie des **grandes entreprises (GE)** est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

La définition de l'entreprise rompt l'équivalence entre « unité légale » et « entreprise ». Sa mise en œuvre suppose que le regroupement d'unités juridiques en entreprises soit effectué et pris en compte dans les enquêtes statistiques, ce qui n'est pas encore le cas pour les données utilisées dans ce rapport.

Dans l'attente de ces modifications, l'entreprise, dans ce document, sauf pour la fiche 7.2 et le dossier sur les entreprises de taille intermédiaire, se confond avec l'unité juridique et, dans la grande majorité des textes, l'appellation « PME » recouvre les entreprises « unités juridiques » de 20 à 249 salariés. Pour la fiche 7.2 qui décrit les PME dans l'industrie, ainsi que pour le dossier sur les entreprises de taille intermédiaire, la nouvelle définition des entreprises a été mise en œuvre.

Entreprises de taille intermédiaire (ETI)

(voir Entreprises - catégories d'entreprises)

Environnement

Quotas : l'Union européenne (UE) a mis en place un système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre à compter du 1^{er} janvier 2005. Dans ce contexte, on entend par « quota » le droit d'émettre une tonne de dioxyde de carbone ou à partir de 2008 de tout autre gaz à effet de serre d'effet équivalent au cours d'une période spécifiée.

Toute installation réalisant une activité dans le secteur de l'énergie, la production et transformation des métaux ferreux, le ciment, le verre, l'industrie minérale et la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, et disposant d'une capacité de production supérieure à un certain seuil fixé par activité et émettant les gaz à effet de serre spécifiés en relation avec cette activité, doit posséder une autorisation délivrée à cet effet par les autorités compétentes.

Chaque État membre élabore un **plan national d'affectation des quotas (PNAQ)** respectant les critères de la directive européenne et indiquant les quotas qu'il a l'intention d'accorder pour la période définie ainsi que la manière dont il pense les attribuer à chaque installation. Les plans correspondant à la première période de trois ans établie par la directive (1^{er} janvier 2005 - 1^{er} janvier 2008) devaient être publiés au plus tard le 31 mars 2004 et ceux correspondant aux périodes ultérieures doivent être publiés au moins 18 mois avant le début de la période.

L'excédent d'allocation est le surplus des quotas alloués par rapport aux émissions réalisées, divisé par les quotas alloués.

Espace économique européen (EEE)

L'objectif de l'Espace économique européen (EEE) est d'étendre le marché intérieur de la Communauté européenne à des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui ne veulent pas ou ne sont pas prêts à entrer dans l'Union européenne. L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national. À ce titre, il inclut :

- les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur : des personnes, des marchandises, des services et des capitaux ;
- des politiques communautaires dites politiques « horizontales », principalement la politique de concurrence.

L'EEE regroupe actuellement les 27 pays membres de l'UE ainsi que 3 pays de l'AELE : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Fonds commun de placement à risques (FCPR)

Les FCPR collectent des capitaux auprès d'épargnants et les emploient en opérations de capital-risque dans des PME non cotées en Bourse. Les FCPR n'ont pas de personnalité juridique : ce sont des copropriétés de valeurs mobilières, gérées par des sociétés ad hoc (banques, entreprises d'investissements agréées), ces dernières étant agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Formation

Filières industrielles des baccalauréats technologique et professionnel

Les filières industrielles du baccalauréat professionnel relèvent du secteur de la production et comprennent comme domaine de spécialités : spécialités pluritechnologiques de la production, agriculture, pêche, forêt et espaces verts, transformations, génie civil, construction, bois, matériaux souples et mécanique, électricité, électronique. Trois séries du baccalauréat technologique dispensent un enseignement de type industriel : sciences et technologies industrielles, sciences et technologies de laboratoire, arts appliqués.

Filière générale scientifique du baccalauréat

Il s'agit de la série S du baccalauréat général.

Filières industrielles et scientifiques dans le supérieur

Les formations industrielles regroupent la discipline « sciences et technologie - sciences pour l'ingénieur » en université et les disciplines du secteur secondaire en IUT.

Les formations scientifiques recouvrent :

- pour les étudiants à l'université : les « sciences et structure de la matière » et les « sciences de la nature et de la vie » ;
- pour tous les niveaux de l'enquête emploi : les spécialités pluriscientifiques, la physique-chimie, la chimie-biologie, la biochimie, les sciences naturelles (biologie-géologie), les mathématiques statistiques, la physique, la chimie, les sciences de la terre, les sciences de la vie.

Formations supérieures en mathématiques, sciences et technologie (pour les comparaisons européennes)

Les comparaisons internationales relatives à l'éducation reposent sur la classification internationale type de l'éducation, la CITE. La CITE-97 classe les programmes éducatifs selon deux axes principaux : le niveau d'éducation (niveaux 5 et 6 pour le supérieur) et le domaine d'études. Parmi les 25 domaines d'études de la CITE-97, les sciences de la vie, les sciences physiques, les mathématiques et statistiques, les sciences informatiques composent le groupe « Sciences ».

Formation brute de capital fixe

Pour mesurer l'investissement, l'Insee utilise dans les comptes nationaux la formation brute de capital fixe (FBCF).

La formation brute de capital fixe (FBCF) est constituée par les acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents.

Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels (logiciels informatiques pour l'essentiel) issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

La FBCF est un agrégat. On calcule la FBCF de chaque agent économique, puis on fait la somme de toutes les FBCF de l'ensemble des agents résidents sur le territoire économique français.

Groupes

Un groupe de sociétés est un ensemble de sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par une même société, elle-même non contrôlée majoritairement par une autre société (directement ou indirectement) ; cette dernière société est appelée société-mère ou **tête de groupe**.

Le lien de dépendance est mesuré par la part des voix détenues en assemblée générale ordinaire.

On définit :

- **le contour restreint** ou «noyau dur» du groupe comme l'ensemble des **entreprises** détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Dans cette définition, les groupes forment des ensembles disjoints deux à deux ;

- **le contour «élargi»** du groupe comme l'ensemble de toutes les entreprises dépendant du groupe, quel que soit leur degré de dépendance vis-à-vis du centre de décision. Au niveau statistique, le contour élargi des groupes est formé de l'ensemble des entreprises appartenant au contour élargi d'au moins un groupe, sans pouvoir associer une entreprise à un groupe plutôt qu'à un autre.

La notion de groupe retenue ici est cependant plus large puisqu'elle inclut des groupes multitêtes (cf. infra).

Nationalité des groupes

Par convention, la nationalité d'un groupe correspond théoriquement au pays où est situé son centre de décision. La complexité croissante des structures d'actionariat rend cependant cette notion de plus en plus délicate à appliquer. Pour les statistiques présentées dans ce rapport, la nationalité d'une entreprise désigne le pays de localisation de la tête de groupe, avec quelques retraitements, notamment pour les holdings implantées dans certains pays à fiscalité alléguée (Luxembourg, Pays-Bas, etc.).

Entreprises à capital partagé, joint-ventures et groupes multitêtes

Les entreprises qui sont contrôlées à un taux compris entre 30 et 50 % (bornes comprises) par au moins deux entreprises têtes de groupes (cf. la définition d'une tête supra) sont désignées sous le terme d'**entreprises à capital partagé** (ECP) ou **joint-ventures**. Un **groupe multitêtes** est alors défini comme un ensemble comprenant deux ou trois têtes ainsi que les ECP qu'elles contrôlent conjointement. Ces dernières constituent les filiales du groupe. Par convention, un groupe multitêtes est étranger (cf. fiche 5.6) dès lors qu'au moins une des têtes l'est.

Entreprises indépendantes

Une entreprise indépendante est une entreprise qui n'appartient pas à un groupe au sens large (en particulier, qui n'est pas une entreprise à capital partagé).

Intensité en carbone

L'intensité en carbone est le rapport des émissions de CO₂ à la production de l'entreprise.

Intensité technologique

La classification des activités industrielles selon l'intensité technologique est établie sur la base des taux de dépenses de R & D par rapport au PIB (intensité de R & D). En NES 114, cette classification est résumée dans le tableau suivant :

Industries manufacturières de haute technologie

- C 31** Industrie pharmaceutique
- C 45** Fabrication d'appareils de réception, enregistrement, reproduction (son et image)
- E 13** Construction aéronautique et spatiale
- E 31** Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
- E 33** Fabrication d'appareils d'émission et de transmission
- E 35** Fabrication de matériel de mesure et de contrôle
- F 62** Fabrication de composants électroniques

Industries manufacturières de moyenne-haute technologie

- C 32** Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien
- C 44** Fabrication d'appareils domestiques
- C 46** Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie
- D 01** Industrie automobile
- D 02** Fabrication d'équipements automobiles
- E 12** Construction de matériel ferroviaire roulant
- E 14** Fabrication de cycles, motocycles, matériels de transport
- E 23** Fabrication d'équipements mécaniques
- E 24** Fabrication de machines d'usage général
- E 25** Fabrication de machines agricoles
- E 26** Fabrication de machines-outils
- E 27** Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
- E 28** Fabrication d'armes et de munitions
- E 32** Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
- E 34** Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie
- F 41** Industrie chimique minérale
- F 42** Industrie chimique organique
- F 43** Parachimie
- F 44** Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
- F 61** Fabrication de matériel électrique

Industrie manufacturière

Dans les statistiques internationales de l'OCDE et d'Eurostat, l'industrie manufacturière regroupe les activités de production des biens agroalimentaires, de consommation, intermédiaires et d'équipement ainsi que l'industrie de l'automobile. Elle ne comprend pas les secteurs de l'énergie et de la construction. Les Comptes de la nation réalisés par l'Insee excluent les industries agroalimentaires (IAA) du champ de l'industrie manufacturière. Pour éviter toute ambiguïté, le champ est systématiquement précisé dans cet ouvrage : industrie manufacturière, y compris ou hors IAA selon le cas.

Innovation

Le concept d'innovation est défini par le **Manuel d'Oslo de l'OCDE** qui permet les comparaisons internationales.

L'**innovation de produit** se caractérise par « l'introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou nettement modifié au regard de ses caractéristiques fondamentales, ses spécifications techniques, des logiciels incorporés ou de tout autre composant immatériel, ainsi que de l'utilisation prévue ou de la facilité d'usage ».

L'**innovation de procédé** se définit par « l'introduction dans l'entreprise d'un procédé de production, d'une méthode de fourniture de services ou de livraison de produits, nouveaux ou nettement modifiés. Le résultat doit être significatif en ce qui concerne le niveau de production, la qualité des produits ou les coûts de production et de distribution ».

L'innovation peut résulter d'un produit ou procédé nouveau pour l'entreprise mais pas pour le marché. C'est le cas lorsque l'entreprise adopte une technologie déjà mise en œuvre par un concurrent. Au contraire, un produit est nouveau pour le marché s'il n'a aucun équivalent antérieur.

À côté des innovations de produits et de procédés, la dernière édition du Manuel d'Oslo introduit les nouveaux concepts d'innovation organisationnelle et de marketing.

Les innovations **organisationnelles** concernent les innovations tenant à la structure de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la gestion des connaissances et aux relations avec les partenaires extérieurs.

Les innovations **de marketing** correspondent à la mise en œuvre de concepts ou de méthodes de ventes nouveaux ou modifiés de manière significative, afin d'améliorer les qualités d'appels des produits ou de l'offre des prestations ou pour entrer sur de nouveaux marchés.

Le tableau de bord européen de l'innovation a été mis en place par la Commission européenne en 2001. Sa méthodologie a été révisée en 2008. Il évalue les performances des pays membres en termes de capacité d'innovation au travers d'un ensemble d'indicateurs.

Les indicateurs de l'innovation sont au nombre de 29. Ils sont regroupés en sept thèmes qui forment trois blocs :

- les moteurs de l'innovation : ressources humaines, financement et support ;
- les activités de l'entreprise : les investissements facilitant l'innovation, l'entreprenariat et les collaborations entre entreprises innovantes et avec le secteur public, les actifs générés par l'innovation (droits de propriété intellectuelle), les flux de la balance des paiements technologiques ;
- les effets de l'innovation : le nombre d'entreprises innovatrices selon le type d'innovation, les effets économiques (emplois, exportations, ventes).

Intérim

(voir Emploi direct)

Investissements directs étrangers (IDE)

L'**investissement direct** est l'acquisition effectuée par un investisseur étranger d'un intérêt durable dans une entreprise afin de détenir une influence dans sa gestion. Par convention, un investissement est direct dès lors que l'investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. En deçà, il s'agit d'investissements de portefeuille. Dès que le seuil de 10 % est atteint, toutes les opérations de prêts et tous les flux de trésorerie entre les entreprises apparentées entrent dans le champ des investissements directs. Ces investissements sont recensés par la Banque de France.

On distingue traditionnellement deux types d'IDE :

- les IDE horizontaux, qui répondent à la motivation d'accès au marché, en rapprochant les capacités de production des consommateurs ;
- les IDE verticaux, qui obéissent à une logique de spécialisation des filiales sur différents segments de la chaîne de la valeur ajoutée, en tirant profit des différences de coûts des facteurs. Le **solde des flux d'investissements** est la différence entre les flux d'investissements étrangers d'un pays (entrée de capitaux) et les flux d'investissements de ce pays vers l'extérieur (sortie de capitaux).

Les **investissements Greenfields** sont des investissements productifs dans le secteur industriel ou tertiaire, relatifs aux créations de sites (avec recrutement de dix salariés minimum), à leurs extensions, aux reprises d'entreprises en dépôt de bilan ou redressement judiciaire et aux reprises-extensions.

Investissements, immobilisations

Les **immobilisations** comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise. On distingue les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sujettes à dépréciation sont assorties de corrections de valeur qui prennent la forme d'amortissements et de provisions pour dépréciation.

Les **investissements corporels hors apports** sont la somme des dépenses consacrées par les entreprises à l'acquisition ou à la création de moyens de production : bâtiments, terrains, ouvrages existants, matériels et outillage, matériel de transport, construction et génie civil. C'est le flux qui alimente le stock des immobilisations. Il comprend les immobilisations en cours, mais exclut les immobilisations incorporelles et financières et les équipements financés par crédit-bail.

Le taux d'investissement est la somme des investissements corporels hors apports rapportée à la valeur ajoutée hors taxes.

L'investissement incorporel (ou immatériel) se développe à côté de l'investissement matériel et soutient de plus en plus la croissance de l'activité économique. En théorie, il devrait être défini en fonction de trois critères :

- il doit développer la capacité de produire de l'entreprise ;
- il doit s'accumuler sous la forme d'un capital amortissable ;
- il revêt une valeur patrimoniale pouvant être cédée sur un marché.

Dans le rapport de la CPCI, on retient comme investissement immatériel les dépenses de recherche et développement et de transferts technologiques (achats de brevets et licences, etc.), la formation professionnelle, les dépenses de publicité et les dépenses en logiciels.

Manuel d'Oslo

(voir Innovation)

Matières premières

Les **matières premières** regroupent, en théorie, les produits « prélevés sur la nature ». On distingue les matières premières minérales, qui ne sont pas renouvelables (combustibles, métaux et minerais), et les matières premières organiques, issues du milieu vivant, végétal ou animal et renouvelables dans la mesure où l'homme conserve le milieu (agriculture, élevage, forêt, etc.).

Les matières premières sont aussi classées selon leur emploi : combustible, alimentaire ou industriel.

Les matières premières peuvent être utilisées soit à l'état brut (kaolin, talc, potasse, etc.), soit après avoir subi des traitements plus ou moins complexes (ciment, aluminium, etc.) ; ces matières ne sont en fait « premières » que par leur place en amont dans le processus de production. De façon plus générale, la distinction entre « matière première » et « demi-produit » est très conventionnelle.

Les **cours mondiaux** (prix spot) des principales matières premières sont fixés dans des Bourses internationales telles que le London Metal Exchange (LME) pour les métaux non ferreux (aluminium, cuivre, étain, nickel, plomb, zinc). Les prix de certaines matières premières peuvent aussi être fixés (avec souvent des clauses d'indexation) sur la base de contrats annuels (phosphate, laine) ou de plus longue durée (gaz, minerai de fer, etc.). L'Insee établit un indice de prix internationaux des matières premières importées en France.

Matières premières industrielles

(voir Matières premières)

Prix de production et d'importation

Les indices des **prix de production et d'importation de l'industrie** (Ippi) traduisent l'évolution des prix de transaction de **biens et services** issus des activités de l'industrie française vendus sur le marché français et sur les marchés extérieurs ou issus des activités de l'industrie étrangère et importés sur le marché français.

Ils permettent aux économistes d'évaluer et d'analyser les tendances conjoncturelles, à la comptabilité nationale de déterminer l'évolution du volume du produit intérieur brut (**PIB**), aux **entreprises** d'indexer leurs contrats et d'apprécier leur compétitivité face à leurs concurrents, etc.

Les indices des prix de production et d'importation de l'industrie (Ippi) comprennent 4 principaux indicateurs :

- l'indice de prix de production de l'industrie pour le marché français ;
- l'indice de prix de production de l'industrie pour les marchés extérieurs ;
- l'indice de prix de production de l'industrie pour l'ensemble des marchés (combinaison des deux indices précédents) ;
- l'indice de prix d'importation des produits industriels.

Les indices de prix de production et d'importation de l'industrie sont exprimés en classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2) de 2008, base et référence 2005.

Ces indices sont calculés à partir de relevés de prix mensuels de quelque 26 000 produits recueillis auprès d'un échantillon représentatif de 4 000 entreprises dans le cadre de l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises.

Productivité du travail

La productivité du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée - estimée par la valeur ajoutée en volume - au volume du travail mis en œuvre dans le processus de production.

La productivité horaire du travail est égale à la valeur ajoutée en volume rapportée au nombre d'heures travaillées. **La productivité par tête** est égale à la valeur ajoutée en volume rapportée au nombre de personnes occupant un emploi.

Produits de haute technologie

(voir Intensité technologique)

Profitabilité, résultat net comptable (RNC)

Le résultat net comptable correspond aux ressources nettes après amortissement au capital et provisions diverses restant à l'entreprise à l'issue d'un exercice.

Le **taux de profitabilité (RNC/CAHT)** rapporte le résultat net comptable au chiffre d'affaires hors taxes.

Recherche et Développement (R & D)

La **recherche et développement (R & D)** est l'ensemble des travaux entrepris de façon systématique dans le but d'accroître les connaissances scientifiques et techniques, d'amener les résultats de ces recherches au stade de l'exploitation de nouveaux produits (matériaux, dispositifs, systèmes) et procédés. Le seuil de prise en compte statistique implique que l'entreprise emploie au moins un chercheur en équivalent temps plein annuel.

Les dépenses de R & D d'une entreprise sont l'ensemble des dépenses, réalisées en interne ou sous-traitées à des tiers, toutes sources de financement confondues. Elles comprennent les dépenses courantes de fonctionnement et les dépenses en capital (achats d'équipements et opérations immobilières).

L'effort de recherche d'une nation est évalué selon deux approches :

- la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** représente l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit l'unité qui réalise l'investissement ;

- la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** qui correspond à l'ensemble des travaux exécutés sur le territoire national, quelles que soient l'origine et la nationalité des bailleurs de fonds. La DIRD est obtenue en additionnant les dépenses intérieures de R & D des entreprises (**DIRDE**) et celles des administrations (**DIRDA**).

Le poids des pays étant différent, on rapporte souvent ces grandeurs au PIB.

Rentabilité économique nette

La rentabilité économique nette est le résultat net d'exploitation (résultat brut d'exploitation - dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation) rapporté au capital d'exploitation (immobilisations d'exploitation + besoins en fonds de roulement d'exploitation).

Rentabilité financière nette

La rentabilité financière nette est égale à la capacité d'autofinancement nette (capacité d'autofinancement - charges de maintien du potentiel de production destinées au renouvellement de l'outil productif et à la couverture des risques d'exploitation) rapportée aux capitaux propres (capital social + primes d'émission, de fusion, d'apport, etc. + écarts de réévaluation + réserve légale + réserves statutaires ou contractuelles + réserves réglementées + autres réserves + report à nouveau + résultat de l'exercice + subventions d'investissement + provisions réglementées).

Salaires

Le **salaire mensuel de base (SMB)** est un salaire brut (avant déduction des cotisations sociales et versement des prestations sociales). Il ne comprend pas les primes, les heures supplémentaires, les indemnités et autres formes de rémunération, attachées à des postes de travail et à des niveaux hiérarchiques fixés. Il est mesuré par l'enquête Acemo de la Dares pour les salariés des entreprises métropolitaines de dix salariés ou plus du secteur marchand non agricole. Son évolution reflète la variation moyenne des salaires à structure de qualification constante.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** tient compte de l'ensemble de la rémunération des salariés. Il intègre ainsi la partie variable des rémunérations (primes, heures supplémentaires) et les effets de structure (en termes de qualification et de poids du temps partiel). Il couvre toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Son évolution reflète celle des salaires versés par l'ensemble des entreprises.

Le **salaire horaire de base ouvrier** (SHBO) est un salaire brut (avant déduction des cotisations sociales et versement des prestations sociales). Il ne comprend pas les primes, les heures supplémentaires, les indemnités et autres formes de rémunération, attachées à des postes de travail et à des niveaux hiérarchiques fixés. Il concerne les ouvriers seulement. Il est mesuré par l'enquête Acemo de la Dares pour les salariés des entreprises métropolitaines de dix salariés ou plus du secteur marchand non agricole. Il est obtenu en divisant le salaire mensuel brut par l'horaire mensuel de base du salarié calculé en moyenne sur l'année.

Le **salaire horaire brut moyen des salariés à temps complet de l'industrie** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les participations et l'intéressement. Afin de pouvoir analyser les écarts de salaires offerts en annulant l'impact que pourraient avoir des durées de rémunérations différentes, l'usage est d'utiliser le salaire brut horaire plutôt que mensuel ou annuel.

Les coûts salariaux horaires sont le rapport de la masse salariale (y compris cotisations sociales employeurs) au nombre d'heures travaillées.

La productivité horaire du travail est le rapport de la valeur ajoutée en volume au nombre d'heures travaillées.

Les coûts salariaux par unité produite sont le rapport de la masse salariale (y compris cotisations sociales employeurs) à la valeur ajoutée en volume, soit encore les coûts salariaux horaires rapportés à la productivité horaire du travail.

Secteur d'activité

Un **secteur d'activité** regroupe des entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). La production d'un secteur n'est donc pas homogène : elle comprend des biens ou services qui ne relèvent pas de l'activité principale.

Solde du crédit interentreprises (ou solde commercial)

(voir délais clients et délais fournisseurs)

Sous-traitance

Distincte de la sous-traitance de marché, la **sous-traitance industrielle** est une notion juridique que la Commission européenne, dans sa communication en date du 18 décembre 1978, définit comme suit : « Une entreprise, le "donneur d'ordres", charge, suivant ses directives, une autre entreprise, le "sous-traitant", de la fabrication des produits, de la prestation de services ou de l'exécution des travaux qui sont destinés à être fournis au donneur d'ordres ou exécutés pour son compte ». La relation de sous-traitance est ici, contrairement au cas de la sous-traitance de marché, bipartite ; il n'y a aucun lien entre le sous-traitant d'une part, et l'acheteur du produit ou du service final du producteur d'autre part (source : AJ Darmon, Lawperationnel.com).

La responsabilité juridique et commerciale est ce qui distingue fondamentalement les achats traditionnels (sur catalogue) de ceux - répondant aux spécifications techniques du donneur d'ordres - relevant de contrats de sous-traitance. Pour les premiers le producteur est responsable, pour les seconds c'est le donneur d'ordres, concepteur du bien au cycle de production duquel ces achats ont été intégrés, qui en assume la responsabilité.

La sous-traitance peut être **confiée** (point de vue du donneur d'ordres) ou **reçue** (point de vue de l'entreprise sous-traitante). La sous-traitance industrielle peut se décomposer en deux catégories bien distinctes :

- les donneurs d'ordres recourent à la sous-traitance dite **de capacité** pour pallier un excès de commandes ou garder en réserve une partie de leurs propres capacités de production ;
- la sous-traitance est dite **de spécialité** lorsque le donneur d'ordres, estimant que les compétences

lui font défaut en interne, s'adresse à un « spécialiste » qui dispose des équipements et des compétences nécessaires. La sous-traitance de spécialité reflète soit des activités que l'entreprise ne maîtrise pas car il ne s'agit pas de son métier d'origine, soit des activités exercées par le passé en interne mais qui ont été depuis délaissées, traduisant une stratégie de recentrage de l'entreprise sur son cœur de métier.

Taille des entreprises

(voir entreprises, catégories d'entreprises)

Tarif réglementé transitoire d'ajustement au marché, dit « Tartam »

(voir Énergie)

Taux de change effectif nominal et réel

Le taux de change effectif nominal de l'euro pour la France est une moyenne pondérée (la pondération étant spécifique à la France) des taux de change de l'euro par rapport aux monnaies des pays concurrents d'une zone donnée (OCDE par exemple). La pondération du taux de change par rapport à un pays de la zone tient compte de la part de marché de la France dans ce pays et des parts de marché de ce pays et de la France dans chacun des marchés tiers.

Le taux de change effectif réel de l'euro pour la France tient compte, outre le taux de change, du rapport des prix à l'exportation de la France avec les pays concurrents de la zone considérée. Une hausse du taux de change effectif nominal (resp. réel) correspond à une dégradation de la compétitivité change (resp. prix).

Taux d'endettement

Le taux d'endettement est égal à l'endettement financier (emprunts obligataires + emprunts bancaires, dont immobilisations en crédit-bail non amorties + autres emprunts + crédits bancaires courants, y compris créances cédées non échues, + emprunts et avances de trésorerie reçus du groupe et des associés + titres de créances négociables émis hors groupe) rapporté aux capitaux propres.

Taux d'investissement

(voir Investissements, immobilisations)

Taux de marge

Le taux de marge est le résultat brut d'exploitation (valeur ajoutée produite + autres produits et charges d'exploitation retraités - impôts, taxes et versements assimilés - charges de personnel) rapporté à la valeur ajoutée (production + ventes de marchandises + subventions d'exploitation en complément de prix - consommation élargie).

Technologies de l'information et de la communication

Selon une convention internationale fixée par l'**OCDE**, on qualifie de secteurs **des technologies de l'information et de la communication (TIC)** les secteurs suivants :

- secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphones, etc.) ;

- secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique, etc.) ;
- secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels, etc.).

Par complémentarité, on peut parler de secteurs « non-TIC » pour toutes les autres activités.

Tep (conversion en tonnes équivalent pétrole)

Les quantités d'énergie consommées sont usuellement agrégées en tonnes équivalent pétrole (tep) à l'aide des coefficients de conversion d'Eurostat calculés sur la base du pouvoir calorifique total de chaque forme d'énergie ; toutefois, les coûts, les rendements propres et les pertes relatifs à chaque forme d'énergie sont très différents selon les usages :

- 1 tonne de coke de houille représente 0,667 tep ;
- 1 tonne de houille et d'agglomérés représente 0,619 tep ;
- 1 tonne de lignite et de charbon représente 0,405 tep ;
- 1 tonne de coke de pétrole représente 0,762 tep ;
- 1 tonne de butane propane représente 1,095 tep ;
- 1 tonne de fioul lourd représente 0,952 tep ;
- 1m³ de fioul domestique représente 0,847 tep ;
- 1 000 kWh d'électricité équivalent à 0,086 tep ;
- 1 000 kWh PCS de gaz (naturel et autres) équivalent à 0,077 tep.

Très petites entreprises (TPE)

(voir Entreprises, catégories d'entreprises)